



ASSOCIATION BRETONNE DES AMIS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

Compte-rendu du Conseil d'administration Du 27 juin 2026



Le conseil d'administration (convoqué le 04 juin 2026) s'est réuni à 9h30 dans l'établissement des frères de Ploërmel 1, Bd Foch, sous la présidence de Jean-Marc Ferrand.

Etaient présents :

Côtes d'Armor : Denis Charles, Christian Rault, Hervé Chapelet, Michel Guyomard, François Lechien.

Finistère : Jean-Marc Ferrand, Pierre Nédélec.

Ille-et-Vilaine : Martine Queffrinc, Pierre Le Glatin, Béatrice Gainche, Nathalie Marin, Silvain Gaudissant.

Loire-Atlantique : Anne Hédan, Anne Crinière, Jean-Pierre Jomotte, Armelle Le Callo.

Morbihan : Françoise Nardon, Henri Panhéleux, Jean-Luc Danet, Sabine Poisson.

Excusés :

-pour le 22 : Patrick Floury (pouvoir Denis Charles).

-pour le 29 : Michèle Bleuzen (pouvoir à Jean-Marc Ferrand), Marine Ruffat (pouvoir à Pierre Nédélec), Françoise Bartissol (pouvoir à Silvain Gaudissant), Yvon Loaec (pouvoir à Henri Panhéleux)

-pour le 44 : Bernard Jacquet (pouvoir à Armelle Le Callo), Patrick Bert (pouvoir à Anne Hédan).

-pour le 56 : Bertrand Buzon (pouvoir à Françoise Nardon), Catherine Le Brun (pouvoir à Jean-Luc Danet).

Absent :

-pour le 35 : Hubert Bonnefond.

Soit un total de **20 personnes présentes et 29 présentes ou représentées.**

Assistait également à ce CA sans droit de vote Solenn Moison de la commission communication.

1) Approbation du compte-rendu de l'AG du 7 mars 2026 à Plougonvelin (adressé par mail le 12 juin 2026) et **approbation du compte-rendu du CA des 20 et 21 mars 2026** (adressé par mail le 22 mai 2026) :

Ces 2 comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité sous ajout ni modification.

2) Actualités jacquaires :

- **AG Association des Petites Cités de Caractère de Bretagne (PCC)** : Notre association était représentée par Denis Charles et Marie-Claire Foutel. À la suite des dernières élections municipales, l'association a changé de président. Il y a 29 PCC en Bretagne. Cette rencontre a été l'occasion de nouer des contacts avec des représentants de 17 cités. De nombreuses cités sont situées sur les voies jacquaires bretonnes. Il est proposé l'installation d'un panneau spécifique dans les entrées de ces villes en complément de notre balisage jacquaire. En conclusion, nous devons être à l'initiative d'une rencontre avec le nouveau président et quelques membres des cités sur nos chemins.

-Décès de Louis Mollaret, cofondateur de la fondation David Parou devenu depuis l'IRJ. Pèlerin de la première heure, compagnon de Denise Méa Péricart. Un article lui sera consacré dans le prochain Ar Jakez.

-Devenir des statues de Saint Jacques : Nous avions prévu de donner la statue en bois reçue en don par la famille Garnier originaire de Nantes à la cathédrale de Nantes. Or, Bernard Jacquet a découvert que cette statue fait partie d'un lot de 5 statues volées en 1965 dans la chapelle Saint Antoine à Plouezoc'h (29). Depuis, 3 de ces statues ont été retrouvées et restaurées. Pierre Nédellec et Rose Faujour ont rencontré le propriétaire actuel de la chapelle (privée). La gestion de cette chapelle est assurée par une association. Actuellement, l'enquête se poursuit, aussi bien avec la gendarmerie qu'au niveau des archives du "Télégramme" qui avait fait un article à l'époque du vol. Joël Cam a pris contact avec le chapitre de la cathédrale de Nantes. Le CA à l'unanimité moins une abstention décide de rendre cette statue à la chapelle Saint Antoine à l'issue de l'enquête en cours. Un contact va bien sûr être repris avec la famille Garnier.

Pour la statue de granit acquise après une vente aux enchères et sur avis du Père Blot, la commission patrimoine propose de la mettre à la chapelle Notre Dame des Grâces à la Pointe Saint Mathieu. Nous sommes dans l'attente d'un accord du prêtre qui arrivera dans cette paroisse en septembre.

Denis Charles propose de voir s'il ne serait pas possible de "déplacer" certaines statues de Saint Jacques actuellement dans des églises ou chapelles fermées au public vers d'autres édifices ouverts. Il existe à ce jour plus de 400 statues stockées dans les greniers de Sainte Anne d'Auray (56).

-L'IRJ et sa base de données : la commission "Patrimoine et Histoire", après avoir pris connaissance des projets de l'IRJ de constituer une base de données européennes jacquaires, donne un avis favorable à un partenariat avec l'IRJ par la mise à disposition de nos données, essentiellement constituées par l'ouvrage de Jean Roudier, sous réserve d'en rester propriétaire. Elle souhaite que cette base de données soit l'occasion d'un rapprochement entre l'IRJ, Compostelle France et les autres associations jacquaires dans le domaine du patrimoine aboutissant à un lien indéfectible pour l'avenir. Ces rapprochements sont actuellement en cours. Nous intégrerons progressivement nos données à partir de 2027 (décision du CA). La société française vient de passer un partenariat avec la fédération. L'intérêt serait qu'il n'y ait plus qu'une seule entité au niveau national. L'IRJ a répondu à un appel à projet au niveau européen, leur sujet : la légende du pèlerin injustement condamné (histoire du pendu-dépendu), ce projet a été retenu.

-Adhésion à Compostelle-France : il s'agit aujourd'hui de formaliser notre adhésion ; Jean-Marc fait un rappel de l'historique de notre démarche. Voici ce qui a été noté dans le compte-rendu de notre CA du 28 juin 2025 : "Aujourd'hui sommes-nous prêts à assumer les conséquences d'une adhésion ? La vision de notre stratégie doit être présentée lors d'une rencontre avec le bureau de la fédération. Trois perspectives : quitter la Fédération, rester membre associé ou adhérer. Il paraît difficile de quitter la fédération. Après toutes ces interrogations, nous procédons au vote pour ou contre l'adhésion à Compostelle France : 5 contre (avec 2 pouvoirs), 3 abstentions, 19 pour. Il est donc prévu de rencontrer le Président ou le bureau de la fédération pour dresser un bilan de nos 4 ans de membre associé, faire part de notre vision des choses et se donner 3 ans pour voir comment les choses évoluent. Le CA donne son accord pour que Jean-Marc et Denis rencontrent dans un premier temps le Président ou le bureau de Compostelle-France et participent à l'AG qui aura lieu à Marseille le 11 octobre."

Jean-Marc et Denis ont rencontré par la suite Philippe Dionet pour dresser un bilan de ces années en tant que membre associé. Ils ont été rassurés par cet échange.

Ce sujet a été évoqué à nouveau au CA du 06 décembre 2025 où nous avons alors confirmé notre souhait d'adhérer à Compostelle-France sans toutefois le formaliser par un vote du CA ce jour-là.

Notre adhésion, prendra effet en octobre 2026 si elle est validée par l'AG de Compostelle-France qui se tiendra les 23, 24 et 25 octobre 2026 à Angers. Notre cotisation actuelle est de 200€, elle passera à 825€.

Lors de notre AG, notre président a rappelé notre volonté de soutenir une fédération forte porteuse de projets à moyen terme et défendant les bénévoles, les accueils pèlerins et l'aspect du respect des valeurs du pèlerin en adhérant comme membre actif.

Nos statuts prévoient à l'article 8 : "l'association peut adhérer à des associations, fédérations, unions ou regroupements sur décision du conseil d'administration".

Si nous décidons d'adhérer aujourd'hui, dans un premier temps, compte tenu de notre charge de travail sur différents dossiers, nous ne souhaitons pas entrer au CA mais nous participerons aux groupes de réflexion en fonction des besoins. Il s'agit aujourd'hui de formaliser notre demande d'adhésion de façon claire. (Pour information, il est confirmé que notre crédencial est accréditée par les autorités de Santiago.)

Après cette discussion, il est procédé au vote concernant notre adhésion : il n'y a pas d'opposition ni d'abstention.

Lors de l'AG de la fédération en octobre à Angers notre association sera représentée par Jean-Marc Ferrand, Michèle Bleuzen et Hubert Bonnefond, le coût sera de 200€ par participant.

3) Finances :

-Avant de donner la parole au trésorier, notre président présente l'évolution du **dossier de fraude** depuis notre CA des 20 et 21 avril. Il est rappelé d'abord que toute cette partie du CA est strictement confidentielle et doit rester au niveau du CA, il n'y aura pas de communication à ce sujet dans Ar Jakez.

A ce jour, après les démarches du trésorier et du président, nous avons pu récupérer une partie des sommes prélevées et nous sommes toujours en lien avec les forces de police à la suite du dépôt de plainte effectué.

Le préjudice initial était de 19602,83€ ; après récupération d'une partie des fonds, il s'élève à 13132€. Les démarches continuent pour essayer de récupérer cette somme.

Aujourd'hui il nous reste 2 alternatives soit assigner la banque au tribunal ce qui engendrerait des frais d'avocat sans garantie de résultat ou suivre l'évolution de notre plainte et tourner la page car la réussite des démarches au tribunal est quasi nulle.

Le CA décide de ne pas intenter d'action en justice.

Jean-Marc propose diverses mesures pour sécuriser au maximum notre trésorerie : limitation des virements au quotidien, écritures comptabilisées uniquement à partir d'un ordinateur, acquisition d'un ordinateur portable pour le trésorier réservé uniquement aux activités de l'association, avec accès sécurisé par Nathalie avec toutes les applications nécessaires au bon fonctionnement et acquisition d'un téléphone portable réservé exclusivement pour les validations bancaires.

L'ensemble de ces mesures est validé par le CA.

L'ensemble du CA remercie Jean-Marc pour tout le travail accompli pour essayer de récupérer le maximum de fonds. Il est proposé de rembourser l'adhésion de Jean-Marc Ferrand à l'association Que Choisir (30€).

-Présentation des comptes par Pierre Le Glatin à partir du logiciel Paheko. Les grands chiffres : AG 21853€

d'encaissement pour 25524€ de dépense ; semaine régionale : 22478€ en encaissements et 22618€ en dépense ; stage hospitalité : 3455€ en encaissement et 4771€ en dépense ; CA des 20 et 21 mars : 580€ en encaissement et 1698€ en dépense ; autres dépenses : achat de 1000 crêdenciales (1276€), 1000 écussons (2028€) ; achat balises (1415€) ; assurances (4373€) ; Ar Jakez n° 117 et 118 (3554€) ; frais de déplacement payés (1182€) ; autre encaissement : adhésion (30957€). S'ajoute également à ce résultat des dépenses en petit équipement, en logiciel, en location diverses pour les permanences et les cafés jacquaires ainsi que les relations publiques (dépliants, cartes postales...), etc...

Le résultat net est positif (5603€). (Voir PJ n°1) A ce chiffre il faudra bien sûr en fin d'année intégrer les 13132€ liés à l'escroquerie.

A l'issue de la présentation de ces résultats, à la demande initiale de Bernard Jacquet, il est proposé de faire un don de 200€ à l'association de la chapelle Saint Jean d'Épileur de Sainte Marie de Redon pour la sauvegarde des fresques de cette chapelle. Cette association nous a merveilleusement accueilli lors de notre marche régionale et nous avons pu apprécier les remarquables fresques du XVème siècle. Le CA valide ce don de 200€ qui sera remis demain à cette association.

4) Les actions et projets en cours :

-Dossier Miammiam Dodo : Jean-Marc a transmis à Jacques Clouteau un projet de contrat, nous sommes dans l'attente de son retour. Solenn Moison est sur un contrat de mission de 6 mois avec les éditions du Vieux Crayon. Jean-Marc nous représente le planning de travail d'ici le 11 novembre (date du dépôt du guide à l'imprimeur). Les délégations vont devoir reprendre les fiches "accueil pèlerins" afin de les harmoniser au niveau régional. Jean-Marc rappelle le travail qui va être effectué par notre association via la commission "patrimoine" et la commission "communication".

Au sujet de la mise à jour des fiches "accueils pèlerins", Nathalie Marin souhaite avoir le nom des responsables par délégation afin de leur donner les droits d'accès au site. Pour le 22 : Hervé Chapelet, François Lechien, Christian Roux ; pour le 29 : Michèle Bleuzen, Marine Ruffat et Françoise Bartissol ; pour le 35 : Régine Ledreux, Martine Queffrègne ; pour le 44 : Jean-Pierre Jomotte (Armelle Le Callo doit transmettre les autres noms) ; pour le 56 : Marie-Claire Foutel, Jean-Yves Morhan, Sabine Poisson, Françoise Nardon et Bernard Dano. Il s'agira de vérifier au niveau des localités les services, la mairie, etc....puis au niveau des hébergeurs les renseignements donnés (bien vérifier si demande de localisation confidentielle car dans ce cas on ne précise pas l'adresse), si adresse précise il faudra aller chercher la longitude et la

latitude (en allant sur maps). Nathalie fera un mode d'emploi pour remplir les fiches. Un hébergeur pourra être rattaché à plusieurs localités. Sur le site, la carte a évolué. A l'avenir, pour les ajouts ou modifications il faudra à la fois modifier le site et informer MMDD (la procédure reste à déterminer, tout en rappelant que nous restons "propriétaire" de nos listes d'accueil pèlerins). Pour les mises à jour et modifications, Hubert Bonnefond doit donner le mode d'emploi également. Les suppressions pour MMDD sont à faire pour le 10 octobre. Les ajouts pour MMDD peuvent-être donnés jusqu'à fin juillet.

-Commission "Communication" : (voir PJ 2) Silvain Gaudissant présente l'avancée des différents travaux. Sylvie Delannoy fait la mise en page du Ar Jakez spécial 30 ans tout en photo sur 64 pages en couleur qui paraîtra en octobre. 4 grands thèmes : art et poésie, témoignages, événements, histoire et patrimoine. Il est prévu de ne pas l'adresser aux adhérents mais de leur adresser un bon cadeau pour venir retirer ce numéro dans la permanence la plus proche de leur domicile.

Pour le prochain Ar Jakez, toutes les délégations n'ont pas encore envoyé leurs documents... d'où ce rappel aux délégations : envoyez vos articles au fur et à mesure (peut-être faut-il désigner une personne par délégation pour cette mission, peut-être faut-il intégrer une personne par délégation au sein de la commission "communication"). Autre idée : 3 Ar Jakez par an au lieu de 4...Silvain présente ensuite le résultat du questionnaire qui avait été proposé dans le dernier Ar Jakez (voir PJ2). La refonte du Ar Jakez sera faite en 2027.

Pour la version "mal voyant", il est envisagé de faire une version style "podcast". Cette version serait sans doute utilisée par les jeunes.

Discussion avec Ouest France : ils doivent revenir vers nous, on ne leur donne pas nos hébergeurs, traces, etc....mais au contraire il leur est proposé de venir "moissonner" sur notre site.

Outils à disposition : cartes postales, badges, diaporama, clip vidéo sur YouTube, guide du permanencier, affiches, dépliants, cartes plastifiées (nouveau tirage de 50) ...

-Bilan de la convergence marche régionale vers Redon : Bilan positif de l'ensemble des marches et animations que ce soit pour les marches d'approche ou pour les journées à Redon et ses environs, à noter également le très bon accueil fait par la municipalité. Ceci nécessite d'avoir des contacts avec les mairies traversées par nos chemins.

Jacquet d'honneur : le CA valide l'attribution du Jacquet d'honneur (donné lors de cette marche de printemps) à la ville de Redon.

Une question : comment amener des nouveaux adhérents à participer à cette marche régionale ? Cette année, il y avait une vingtaine de nouveaux adhérents. Pour l'an prochain, cette semaine aura lieu dans les Côtes d'Armor, Denis propose que l'on passe à 120-130 participants, privilégier les inscriptions des nouveaux (inscription quelques jours avant). La date retenue est la 2ème semaine de vacances de Pâques soit la semaine du 24 au 30 avril à Quessoy. Il est rappelé que la date de l'AG sera le 6 mars 2027 à Locminé. Michèle Bleuzen propose d'organiser une marche sur 2 jours réservée aux adhérents de moins de 2 ans, Denis propose de rajouter sur ce format de 2 jours d'intégrer une partie de formation (sac à dos, marche au long cours...).

-AG du Mont Saint Michel : Cette AG a eu lieu le 13 juin 2026 à Vassy. Notre association était représentée par Silvain Gaudissant. La matinée : visite du site de la commanderie des templiers. Vincent Juhel, directeur, semble s'inquiéter de la disparition de nos guides Lulu. Il existe un chemin qui part d'Italie. Un autre chemin part de Bordeaux et remonte la voie des Plantagenets. La cotisation pour les associations est de 50€. Une marche sera organisée en septembre au départ de Maillezais.

5) La vie des délégations et des commissions :

-Hospitalité et accueils pèlerins : pour être hébergeurs, il faut donner son accord avec la charte des accueils pèlerins. Un seul refus d'hébergeurs (dans le 44) de figurer dans MMDD, 6 autres ont été supprimés car non réponse depuis plusieurs années, la plupart ont adhéré (sauf 4).

Il est indispensable d'avoir un référent hospitalité dans chaque délégation afin d'établir la liste des hospitaliers et de les réunir pour valoriser leur implication comme nous le faisons avec les accueils pèlerins. Comment procéder pour faire fonctionner cette commission ?

La prochaine session de préparation à l'hospitalité aura lieu à Ploërmel du 2 au 5 février 2027. Une rencontre de toutes les personnes ayant suivi une session de préparation à l'hospitalité aura lieu le 3 octobre 2026 à Ploërmel.

Fonctionnement de cette commission : Françoise garde la formation, Armelle reste en second.

-Délégation du 22 : le lien avec le 44 pour la convergence était une très bonne expérience. Il n'y a pas eu de marche au printemps car difficulté à réunir les adhérents. Projet pour la Saint Jacques pour 2026 ??? Difficile par manque de volontaires. 5 personnes se sont manifestées pour participer à l'étude de Karine Boivin. Penser à le rappeler dans les permanences.

-Délégation du 29 : propose d'acheter un Carix (chariot de transport pour sac à dos) par délégation : projet rejeté car trop difficile à gérer. Contacter chaque commune traversée par nos chemins pour avoir un référent communal et ainsi échanger en cas de problème.

-Délégation du 35 : marche le 25 juillet 2026 à Noyal-Châtillon-Sur-Seiche avec un Saint Jacques dans l'église. Pour le 25 juillet 2027 se sera à Langon (statue de Saint Jacques offerte par Jean-Claude Bourlès). La marche d'automne aura lieu le dernier dimanche de novembre. Marche avec les normands à Dol en octobre. L'échange avec le Québec est prévu pour 2027 et 2028.

-Délégation du 44 : les marches mensuelles se poursuivent. Inauguration de la fresque de Le Gâvre le 5 septembre 2026.

-Délégation du 56 : 25 juillet à Cléguérec (chapelle Sainte Anne avec 2 statues de Saint Jacques) ; le 15 août marche et inauguration d'une sculpture à Malestroit avec l'exposition, en 2027 fresque sur un bâtiment longeant le canal de Nantes à Brest à Malestroit. Le 13 septembre : statue dans l'église St Gobrien à Saint Servant sur oust et plaque sur mur du cimetière en l'honneur de Gisèle Bourlès. Contact avec le poète ferrailleur de Lizio qui a fait le chemin de Compostelle et a depuis fait "sa cathédrale".

Fin du CA à 15h45. Pause repas de 13h10 à 14h15.

Le Président :
Jean-Marc FERRAND

Le Secrétaire :
Jean-Luc DANET